



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Salles Lavalette se sont réunis le Mercredi 21 Mai 2025 à 20 heures, salle de réunion du conseil municipal, Mairie de Salles Lavalette, sous la présidence de Madame Carine DAULON, Maire.

Étaient Présents : Carine DAULON - Thierry CRESPO - Brigitte RICCI – Léa DESCHOENMAECKER - Jean-Claude CZERWINSKI – Pierre BOUSSEAU – Olivier GUERIN

Pouvoir : Catherine PALLUT a donné pouvoir à Brigitte RICCI

Étaient absent(e) excusé(e) : Emmanuel GOUPILLEAU – Catherine PALLUT

Était absente : Brigitte BRATEK

Est élue secrétaire de la séance : Léa DESCHOENMAECKER

Madame Carine DAULON ouvre la séance à 20 heures.

### Approbation des procès-verbaux du 25 Juin 2024, du 16 Juillet 2024 et du 18 Septembre 2024

Madame le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur les procès-verbaux du 25 Juin 2024, du 16 Juillet 2024 et du 18 Septembre 2024.

En l'absence de remarque, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

### Délibération 2025\_4\_1 : Remboursement de la plaque de cuisson du grand gîte

Madame le Maire informe l'assemblée que M. H., lors de son séjour dans le gîte communal, a endommagé la plaque de cuisson à induction.

Par mesure de sécurité, il convient de la remplacer et M. H. a accepté de rembourser à la commune de Salles Lavalette l'achat d'une nouvelle table de cuisson pour un montant de 334 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant l'endommagement de la plaque de cuisson par M. H.,
- Considérant le devis de Ets LESCURE pour un remplacement à l'identique d'un montant de 334 €,
- Accepte le remboursement de M. H. d'un montant de 334 e,
- Demande à Madame Le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le titre de recettes correspondant.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## Délibération 2025\_4\_2 : Travaux de toiture

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux de toitures sur plusieurs bâtiments communaux seraient nécessaires suite à des problèmes d'infiltration récurrents et de la vétusté.

Elle donne lecture des propositions financières suivantes :

- Toiture du restaurant
  - SARL DUPONT et Fils : 36 005,08 € TTC
  - SAS MCZC Duvergt : 38 662,44 € TTC
- Toiture de la salle Générations
  - SARL Dupont et Fils : 24 341,40 € TTC
  - SAS MCZC Duvergt : 24 341,40 € TTC

Madame Le Maire précise qu'elle s'est entretenue avec chaque artisan sur les travaux effectués et apporte un complément d'information.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant les problèmes d'infiltration récurrents et la vétusté des toitures de plusieurs bâtiments communaux,
- Considérant le complément d'information apporté par Madame le Maire,
- Décide de retenir les entreprises suivantes :
  - Toiture du restaurant
    - SAS MCZC Duvergt : 38 662,44 € TTC
  - Toiture de la salle Générations
    - SARL DUPONT et Fils : 23 106,60 € TTC
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer les devis.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## Délibération 2025\_4\_3 : Cotisation 2025 au SILFA

Madame le Maire donne lecture du courrier du syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques appelant la participation pour l'année 2025.

Le montant sera de 395,43 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte le montant de la participation 2025 au syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques,
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## Délibération 2025\_4\_4 : Vente du Lot C du lotissement

Madame le Maire informe le conseil municipal que M. F. souhaiterait se porter acquéreur de la parcelle cadastrée C N°1188 (Lot C) – 5 Rue du Maraîcher – d'une superficie de 1424 m<sup>2</sup> pour le prix de 12 816 €, soit 9 € TTC le m<sup>2</sup>.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Considérant le souhait de M. F. d'acquérir la parcelle cadastrée C N°1188,
- Accepte la vente à M. F. pour le prix de 12 816 €,
- Confie la rédaction de l'acte notarié à Me BENOIT-MESNARD, Notaire à Villebois Lavalette,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer l'acte notarié et toutes autres pièces afférentes au dossier.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire précise qu'une étude de sol G1 sera nécessaire et sera réalisée fin Mai 2025.

#### **Délibération 2025\_4\_5 : Convention de délégation de la compétence transports scolaires**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de délégation de la compétence transports scolaires avait été conclue avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le 07 Juin 2019 et prendra fin à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

Cette convention de délégation avait fait l'objet d'un avenant N°1.

La présente convention a pour but de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels la Région Nouvelle-Aquitaine délègue à l'Autorité Organisatrice de 2nd rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

Elle prendra effet à compter du 01 Juin 2025 et s'achèvera au dernier jour de l'année scolaire 2027-2028 selon le calendrier établi par l'Éducation Nationale.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence en matière de transports scolaires, l'Autorité Organisatrice de 2nd rang est partenaire privilégié de la Région en assurant un relais de proximité auprès des usagers du service.

Elle s'engage à assurer les prérogatives qui lui incombent au titre de la présente convention, dans le respect des orientations et du règlement régional de transports scolaires définis par la Région en sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires.

Dans ce contexte, Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de conclure une convention de délégation de la compétence de transports scolaires entre la commune de Salles Lavalette et la Région Nouvelle Aquitaine.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Vu le terme de la précédente convention de délégation de la compétence transports scolaires et son avenant N°1,
- Accepte la convention de délégation de la compétence transports scolaires et son avenant N°1,
- Décide de prendre à sa charge et intégralement la part familiale du coût du transport pour chaque enfant de Salles Lavalette inscrit au service de transport,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Délibération 2025\_4\_6 : Crédit d'accès au Buisson**

Madame le Maire donne la parole à M. Pierre BOUSSEAU, conseiller municipal qui informe l'assemblée que, dans le but d'améliorer les conditions de travail de Mme NIVET Marie-Loup, maraîchère et exploitante des parcelles agricoles au Buisson, il serait judicieux de créer un chemin d'accès desservant le terrain actuellement cultivé en légumes.

Madame le Maire donne lecture des propositions suivantes :

- Sarl DESERT Patrice : 14 544 € TTC
- SARL Dhenin : 12 810 € TTC (avec une variante suivant la réponse de l'ADA sur la sortie sur la route départementale N°24).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Dans le but d'améliorer les conditions de travail de Mme NIVET Marie-Loup, maraîchère et exploitante des parcelles agricoles du Buisson,
- Considérant qu'il conviendra de tenir compte de la réponse de l'ADA sur la sortie sur la route départementale N°24,
- Décide de retenir la proposition de la SARL Dhenin pour un montant de 12 810 €,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer le devis.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Délibération 2025\_4\_7 : Demande de subvention Fonds Verts – Axe 3 – Recyclage foncier**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les différentes acquisitions de biens immobiliers situés 5 Rue de la Forge (Grange Mounier) et 24 Rue de la Forge (Grange Cossais).

Elle souligne que ces bâtiments présentent un état de vétusté avancé et que des travaux de réfection des toitures sont urgents afin de stabiliser leur état.

Elle donne lecture de l'axe 3 des fonds verts – Recyclage des friches.

Cet axe, dans l'objectif d'accélération de la transition écologique contribuant à l'amélioration de cadre de vie, permettrait le recyclage d'un espace foncier déjà artificialisé pour des projets d'aménagement ou de relocalisation d'activités afin d'éviter la consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers.

Elle informe l'assemblée que la commune de Salles Lavalette peut prétendre à l'obtention d'une subvention auprès de l'État, au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, pour la réfection des toitures des Granges Mounier et de la Grange Cossais.

Elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une demande de subvention auprès de l'État et signer tous documents relatifs à cette demande.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant les différentes acquisitions de biens immobiliers situés 5 Rue de la Forge (Granges Mounier) et 24 Rue de la Forge (Grange Cossais),
- Considérant que ces bâtiments présentent un état de vétusté avancé et que des travaux de réfection des toitures sont urgents afin de stabiliser leur état,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre du fonds verts – Axe 3 – Recyclage foncier – au titre du fonds d'accélération de la transition écologique des territoires pour la commune de Salles Lavalette,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **REVISION DE LOYER**

A compter du 1<sup>er</sup> Juin 2024, le loyer du logement de M. G. et Mme B. passera à 426.3 €

#### **COMMISSIONS COMMUNALES**

**Voirie** : Le fauchage des accotements a débuté.

**Eco** : Point sur la préparation des marchés estivaux

**Communication** : Le prochain bulletin municipal sera distribué début Juillet 2025

## QUESTIONS DIVERSES

**Agence postale communale** : Le contrat à durée déterminée de l'adjoint administratif territorial se termine le 31 Juillet 2025. Le conseil municipal accepte de le renouveler jusqu'au 31 Octobre 2027. Une déclaration de vacance d'emploi sera saisie sur emploi-territorial.

**Calitom** : Les bacs individuels ont été distribués. Le conseil municipal décide de se rapprocher de la Préfecture de la Charente et de la Gendarmerie dans le cadre de la procédure d'installation de caméras de vidéo protection.

**Api'Thèque** : la création de l'association est en cours avec la constitution du conseil d'administration. Une convention avec la commune de Salles Lavalette sera signée prochainement. Cette création d'association permettra de soulever des fonds nécessaires à la pérennité de la bibliothèque (mécénats, fondations...).

Le prochain conseil municipal est fixé au 01 Juillet 2025.

La séance est levée à 22 heures 30.

Approuvé lors du conseil municipal du 14 Janvier 2026

Le Maire



Carine DAULON

La secrétaire de séance



Léa DESCHOENMAECKER